

Département des Pyrénées-Orientales
Arrondissement de Prades
EXTRAIT
du registre des délibérations du Conseil
de la Communauté de Communes Pyrénées Catalanes
Séance du Lundi 13 juillet 2020

Membres du conseil communautaire statutairement : 36

Membre en exercice (pas de conseiller communautaire de la commune de Caudiès de Conflent car absence de maire) : 35

Membres ayant pris part à la délibération (35) : Pierre RIU, Michel GARCIA, Jackie COLL, Henri BAUDET, Marie Claire FRANCEZ – CHARLOT, Françoise MARTIN, Michel POUDADE, Jean Louis LACUBE, Jean Dominique LAPORTE, Joëlle CORDELETTE, Alain BOUSQUET, Pierre BATAILLE, Michel SANTANACH, Alain LUNEAU, Martine PIERA, Michel RIFF, Jeannine GARRABET – POUGET, Rodolphe BOUSSELUT, Christine DELIAS (procuration à Alain Luneau), Jean Michel LATUTE, Claire NOLIN (procuration à Michel Riff), Jean Louis DEMELIN, Phong Lan LE TOAN – BARES, Stephanie PRUDENTOS, Patrice CAMPS, Antoine TAHOCES, Jean Pierre ASTRUCH, Georges VICENS, Daniel MARIN, Pierre BLANQUE, Philippe PETIQUEUX, Serge VAILLS, Christine COLOMER, Serge POLATO, Stéphane GAUMOND

Membres n'ayant pris part à la délibération (1) : Jean Luc DOOMS (Président délégation spéciale de Caudiès de Conflent)

Date de convocation : 6 juillet 2020

Secrétaire de séance : Philippe Petitqueux

Objet : Election du Président de la Communauté de communes Pyrénées catalanes

Le lundi 13 juillet 2020 à quinze heures, le Conseil de la Communauté de Communes Pyrénées catalanes, dûment convoqué par le Président Jean Louis DEMELIN, s'est réuni au gymnase intercommunal du Pôle enfance Capcir Garrotxes à Matemale, sous la Présidence de Georges VICENS, doyen d'âge de l'assemblée (article L. 5211-9 du CGCT). Le nombre étant suffisant pour délibérer valablement, le doyen déclare la séance ouverte.

Le doyen explique que le mode de scrutin : élection à bulletin secret, uninominale à trois tours, du Président de la Communauté de communes (élection à la majorité absolue des suffrages exprimés lors des deux premiers tours et à la majorité simple au troisième tour).

Le doyen fait appel à candidature pour la présidence de la Communauté de Communes Pyrénées catalanes.

2 candidatures sont faites :

- Pierre BATAILLE
- Alain LUNEAU

Le doyen présente la disposition des bulletins de vote, de l'isoloir et de l'urne.

Les conseillers communautaires votent en passant par l'isoloir (vote à bulletin secret)

Le dépouillement est effectué par Michel GARCIA et Joëlle CORDELETTE.

Résultats du 1^{er} tour :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne	35
A DEDUIRE : bulletins litigieux énumérés aux articles L 65 et L. 66 du Code électoral	0
RESTE : nombre de suffrages exprimés	35
Majorité absolue	18

Nombre de voix pour le candidat Pierre BATAILLE	21
Nombre de voix pour le candidat Alain LUNEAU	14

La majorité absolue est atteinte dès le premier tour. Au nombre de voix (21), Pierre BATAILLE est proclamé Président, il est immédiatement installé.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme

Matemale, le 13 juillet 2020

Envoyé le 15-07-2020 à la Préfecture
Accusé de réception le 15-07-2020
NOTIFICATION FAST

Pierre BATAILLE
Président

